

L'An deux mille vingt, le huit octobre à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le deux octobre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume LE LAY-FELZINE
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
M. Mathieu VISKOVIC
M. Xavier VANDERBISE
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Michel BOUGLOUAN (*arrivé au point 4*)
Mme. Stéphanie BARNIER (*arrivée au point 4*)
M. Nicolas DELAUNAY
M. Alain KELYOR (*arrivé au point 4*)
Mme Colette BOISSOT
M. Yohann DESFOUX
M. Michel GERES
M. Gérard EUDE
Mme. Hafida DHABI
M. Benoît BREYSSE
Mme. Sara SHORT FERJULE
M. Guillaume SEGALA (*arrivé au point 11*)

ETAIENT EXCUSÉS :

M. Michel BOUGLOUAN (*du point 1 jusqu'au point 3*)
Mme. Stéphanie BARNIER (*du point 1 jusqu'au point 3*)
M. Alain KELYOR (*du point 1 jusqu'au point 3*)
M. Guillaume SEGALA (*du point 1 jusqu'au point 10*)
M. Daniel GUILLAUME

AVAIT DONNÉ POUVOIR :

M. Brice RABASTE à M. Benoît BREYSSE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, Directrice générale des services et ses collaborateurs.

Nombre de membres en exercice : 20
 Présents : du point 1 à 3 : 14
 du point 4 à 10 : 17
 du point 11 à 13 : 18
 Excusés : du point 1 à 3 : 5
 du point 4 à 10 : 2
 du point 11 à 13 : 1
 Votants : du point 1 à 3 : 15
 du point 4 à 10 : 18
 du point 11 à 13 : 19
 Secrétaire de séance : M. Xavier VANDERBISE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 28 janvier 2020.

1. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	41	2		43
Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl	24		1	23
Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	12		1	11
Adjoint administratif PPL 1 ^{ère} cl	27		1 au 1 ^{er} -11-2020	26
Adjoint administratif PPL 2 ^{ème} cl	40	1		41
Technicien PPL 1 ^{ère} cl	18		3 dont 1 au 1 ^{er} -01-2021 et 1 au 1 ^{er} -04-2021	15
Adjoint administratif	38	1		39
Technicien	12	2	1	13
Agent de maîtrise principal	21		1	20
Agent de maîtrise	21	1	1	21
Adjoint technique PPL 1 ^{ère} cl	30		2	28
Adjoint technique PPL 2 ^{ème} cl	58		1 au 1 ^{er} -11-2020	57
Adjoint technique	68	4		72
PEA Hors classe	35		2	33
PEA Classe normale	58	6	7 dont 1 au 1 ^{er} -01-2021	57
AEA PPL 1 ^{ère} cl	67	3	5	65
AEA PPL 2 ^{ème} cl	65	18	12	71
AEA	35	12	10	37

Assistant de conserv. pat. & bib	5	1		6
Adjoint du patrimoine PPL 1	14		1	13
Adjoint du patrimoine	34	2		36

2. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Restaurant communautaire comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Agent de maîtrise	2	1	1	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		1	0
Adjoint technique	7	1		8

3. A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe des activités aquatiques intercommunales comme suit :

GRADE / EMPLOI	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Educateur des APS	19	1		20

4. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à 3F Seine et Marne pour l'opération d'acquisition-amélioration de 149 logements sise 1 à 4 place de la Frênaie et 1 à 3 villa de la Frênaie à Roissy-en-Brie, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 18 613 824,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109536, constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

5. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à VILOGIA pour l'acquisition en VEFA de 132 logements sise 111 rue de la Libération à Pontault-Combault, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 21 100 183 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°111367, constitué de 9 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

6. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à VILOGIA pour l'acquisition en VEFA de 106 logements PLS sise Angle boulevards Copernic et Archimède à Champs-sur-Marne, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 13 127 543,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°112859, constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

7. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social (ex OSICA) pour l'acquisition en VEFA de 112 logements locatifs sociaux sise boulevard de la Malibran à Roissy-en-Brie, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12 112 991,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110311, constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

8. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour l'opération d'acquisition-amélioration de 50 logements locatifs sociaux sise 7-9 boulevard Camille Saint Saëns à Lognes, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 1 725 327 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt, constituée de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

9. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour la réhabilitation de 30 logements locatifs sociaux sise 5 boulevard Camille Saint Saëns à Lognes, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 716 312 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt, constituée de 2 lignes de prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

10. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à MC HABITAT – Office public de l'habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements sise 3 rue Victor Hugo à Torcy, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 403 587,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110195, constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A PRIS ACTE DES RAPPORTS** suivants :

11. Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2019 sur la **ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne** ;
12. Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2019 sur la **ZAC de la Tuilerie à Chelles** ;
13. Rapport annuel d'activité 2019 du **Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP)**.

Séance levée à 19H05

Affiché le 13 octobre 2020